

AU CONSEIL COMMUNAL DE CORCELLES-PRÈS-PAYERNE

Rapport de la Commission de gestion 2025

Préavis N° 05/2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Organisation de la commission et travaux menés en son sein

Composition de la Commission de gestion 2025 :

COUCET Frédéric
DOUDIN Xavier
LAMBELET Steve
RIPOLL Nicolas
ROUX Cyrille, président de la Commission

Séances tenues par la Commission

Dates	En plus des membres de la Commission, les personnes suivantes ont été présentes durant une partie de la séance :
18 mars 2026	-
27 avril 2026	-
5 mai 2026	Mme BAUX JAQUEMET Ariane, municipale M. GIVEL Daniel, syndic M. RAPIN Pierre-André, municipal
9 mai 2026	Mme BAUX JAQUEMET Ariane, municipale
12 mai 2026	Mme RAPIN, Josephine M. CHERBUIN Olivier, municipal M. SANCHEZ David, municipal
18 mai 2026	M. COSENDAI Laurent, municipal

1 Le rapport en bref

L'exercice 2025 est caractérisé par 3 éléments essentiels :

1. Il s'agit du dernier exercice effectué avec l'ancien modèle comptable harmonisé (MCH1). Le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) ne changera pas le fonctionnement de la commune mais aura des conséquences importantes dans la présentation des comptes.

Les modifications visibles suivantes sont attendues :

- Amortissements obligatoires avec des durées strictes imposées par type de bien. Des constitutions de réserves ou des amortissements extraordinaires ne seront plus possibles. Il en résultera une plus grande fluctuation du bilan.
 - Transparence et structure des comptes, augmentent le niveau de détails des comptes.
 - Rapprochement des normes internationales.
 - Répartition du patrimoine : la distinction entre le patrimoine administratif et financier est plus précise, cela a des conséquences sur la valorisation des titres.
2. Il s'agit du premier exercice effectué avec la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV). La nouvelle péréquation prend en compte d'autres critères que l'ancienne. Cela a des conséquences importantes sur :
 - les flux financiers entre les communes (péréquation) ;
 - les flux financiers entre les communes et le canton ;
 - la répartition de la facture sociale d'autre part.

La complexité des calculs a rendu une anticipation précise impossible. Notre commune se retrouve ainsi avec un bénéfice important qui n'était pas anticipé. Il faudra sans doute attendre encore 1 à 2 ans pour pouvoir mieux anticiper ces montants dans les budgets.

3. L'exercice 2025 a dégagé un bénéfice très important en grande partie expliqué par la NPIV.

Par ailleurs, l'attention de la commission a été retenue par 2 sujets qui ont généré des vœux :

1. L'évolution constante de la charge de travail des municipaux ;
2. La procédure de naturalisation ;

Finalement, la commission formule 2 propositions d'amélioration portant sur des points de détails.

2 Remarques particulières sur les comptes par ordre administratif

Les rubriques contenant des vœux ou des questions sont marquées en gris.

2.1 Administration générale

10 Vœux N°1	Augmentation de la charge pesant sur le collège municipal L'augmentation progressive de la charge de travail des municipaux, mesurée au travers de l'augmentation des vacations (augmentation de 3% entre 2024 et 2025, respectivement de 20% entre 2021 et 2025) préoccupe depuis des années le Conseil communal (Vœux N° 1 COGE 2022 / Vœux N° 1 COGE 2023 / Vœux N° 1 Budget 24). Une réflexion globale à ce sujet ne semble pas encore avoir été faite. Des pistes possibles sont évoquées telles que l'engagement d'un employé « multitâches » pouvant entre autres couvrir les tâches de police administrative ou encore le renforcement de la collaboration avec des communes voisines. L'idée dominante consiste à poursuivre avec la structure actuelle et prendre acte de l'augmentation progressive de la charge de travail. La commission considère qu'avec l'augmentation attendue de la population au cours des prochaines années, la charge pesant sur le collège municipal va continuer à augmenter. Si la tendance actuelle se poursuit, il est correct de parler de professionnalisation partielle des fonctions municipales. En effet, en approchant des taux de travail proche des 50%, il n'est plus possible de parler d'un système de milice. La commission souhaite que la nouvelle Municipalité profite de la première moitié de la prochaine législature pour mener une réflexion de fond sur la manière de faire face à ce défi.
10	Aide-mémoire pour commission budget et gestion Dans le cadre du budget 2023, le vœux N° 3 demandait la création d'un aide-mémoire à l'adresse des commissions du budget et de la gestion. Ce document n'a pas encore été fait mais devrait l'être prochainement. Ceci d'une part car le transfert entre MCH 1 et MCH 2 a absorbé passablement de ressources et d'autre part car un tel aide-mémoire ne fait du sens que si basé sur MCH 2, d'où le besoin d'attendre sa mise en place avant de faire l'aide-mémoire.
10	Processus de recrutement du nouveau secrétaire communal Le processus suivi a été le même que pour les autres recrutements effectués. La perte d'un employé durant sa période d'essai peut arriver et ne remet pas en question un processus qui a fait ses preuves. Les entreprises de recrutement employées parfois par des communes voisines ne semblent pas non plus amener de meilleurs résultats.
11.301	Poursuites La personne chargée des notifications effectue environs 2 notifications par jour. Une rémunération de 30.- par notification est octroyée.

13 Question N° 1	Naturalisation La COGE n'est pas forcément convaincue que la solution consistant à ne traiter plus que de manière « administrative » les demandes de naturalisation soit une bonne solution. Quels ont été les motifs avancés par le canton pour demander une modification de la recommandation communale respectivement un dialogue a-t-il été cherché pour le comprendre ?
13.105	Assurance accidents non professionnels Une nouvelle analyse globale de toutes les assurances de la Commune a été faite, ce qui a permis de diminuer sensiblement les primes d'assurance payées. Dans la mesure où tous les municipaux avaient déjà une assurance couvrant les accidents non professionnels, cette couverture a été résiliée. Il a également été décidé de ne plus avoir toutes les assurances auprès du même établissement.
18.4521	EtaCom Ce montant est lié à l'ancienne péréquation. Il y avait un décompte provisoire, qui était ensuite complété / corrigé en cours d'année. Il n'est pas anticipable. Ceci va disparaître avec la nouvelle péréquation.
19.310 19.316	Informatique Le problème de communication mentionné entre l'entreprise OFISA et la Commune de Corcelles est que l'information concernant l'augmentation des coûts a été donnée lors d'une séance où la Municipalité de Corcelles n'était pas représentée. Le renouvellement du produit n'a ainsi pas été prévu au budget. Il est possible que l'information avait été communiquée par OFISA via un autre canal, mais elle a été manquée. Les communes sont dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'entreprise OFISA qui en fait de facto des client captifs. Ceci permet à cette entreprise d'augmenter ses tarifs à sa guise. Quitter OFISA reste quand même possible mais très compliqué et onéreux. Le logiciel actuellement utilisé est prévu pour des communes jusqu'à 3'000 habitants, un changement devra donc être fait prochainement. Le changement de logiciel n'a pas été réalisé durant cette législature afin de ne pas devoir simultanément changer de modèle comptable (MCH1 / MCH2) et changer de logiciel. Dans le cadre du budget 2024, il avait été demandé d'offrir la possibilité au Conseil communal de disposer d'espaces de stockage de données permettant le travail collaboratif (vœu N° 4). Ceci n'a pas encore été réalisé mais dans le cadre du renouvellement de l'outil informatique, la fourniture de ce type de prestation sera étudiée. Une première réflexion à ce sujet avait été menée avec le secrétaire communal qui avait commencé en automne. Suite à sa démission, la réflexion a été mise en pause mais sera relancée avec la nouvelle secrétaire.

	Actuellement, les données de la Commune sont sur 2 systèmes différents. Leur regroupement est envisagé dans le cadre d'un chantier futur. Les produits informatiques permettant le travail collaboratif s'étant fortement développés ces dernières années, une transition vers des systèmes plus performants est envisagée pour la Commune. Pour ce faire, un montant avait été demandé via le budget 2026.
--	--

2.2 Finances

21.329	Intérêts bonifiés Les contribuables ont la possibilité de payer leurs impôts en avance en une fois au lieu d'acomptes mensuels. Certains en font usage ce qui génère ces intérêts bonifiés. La différence entre 2024 et 2025 vient du fait que les choix des contribuables ne sont pas anticipables.
21.3301	Défalcation Correspond aux impôts non payés par les contribuables et qui ne peuvent plus être récupérés. Il s'agit de réductions d'impôt ou même d'abandons lors de situations d'acte de défaut de biens. Il y a parfois des récupérations (via le compte 21.4091). Parfois des solutions ad hoc sont trouvées avec des contribuables pour solder leurs arriérés. Les montants peuvent être assez variables. Ce poste représente passablement de personnes car il s'agit principalement de nombreux petits montants.
21.4003	Impôt à la source L'augmentation s'explique par une estimation prudente lors du budget. Par ailleurs, la population étrangère est en augmentation, or l'impôt à la source est prélevé sur tous les habitants de Corcelles possédant un permis B, ainsi que tous les frontaliers travaillant à Corcelles.
21.4011	Impôt sur les personnes morales Une telle augmentation s'explique entre 2024 et 2025 du fait que l'année 2024 était exceptionnelle.
22.318	Office des poursuites La nature des poursuites se compose de la manière suivante : • 70% lié à la taxes déchets • 15% lié aux taxes et impôts pour les propriétaires • 15% lié aux amendes de stationnement Avec la nouvelle loi sur les poursuites, la Commune s'est retrouvée avec 2 cas où une entreprise a été mise en faillite suite à une amende de stationnement. Il en résulte des frais importants pour la commune. Il n'y a pas vraiment alternative autre que d'appliquer la loi et la même procédure pour tous les cas de figure.

22.330	Pertes comptables Avec le passage à MCH 2, le report de la valeur des placements dans le bilan doit être mentionné différemment. Par le passé, ils étaient valorisés au prix du jour, actuellement, il faut reporter le prix d'achat. En conséquence, la réduction de la valeur au bilan doit être compensée en perte de valeur dans les comptes.
22.452	Péréquation Voir chapitre 6 du rapport de la Commission des finances.

2.3 Domaines et bâtiments

32.318	Groupelement forestier Il y a environ 3 ans que le groupelement forestier a été rejoint (préavis 8/2022). Une cotisation annuelle est payée, elle dépend de la surface et coûte env. 10'000 CHF. Selon la Municipalité, les prestations ne sont plus comparables avec ce qui se faisait par le passé où la Commune se limitait au minimum. D'un point de vue financier, il n'y a plus de grosses pertes financières comme c'était le cas par le passé (30-40'000 CHF suivant les années). Le groupelement forestier se finance aussi par la vente de bois et dispose d'un équipement moderne. La commercialisation du bois est également plus simple, sachant que la Commune devait de toute manière passer par un groupelement forestier pour la vente. Les seules variations des coûts sur ce compte sont liées à ce qui est hors du secteur forêt, ce dernier n'étant pas couvert par le groupelement forestier.
331.3189 332.435	Vignoble La vente de vin demande un engagement permanent. Le label Terravin est obtenu chaque année ce qui indique que la difficulté à vendre le vin n'est pas liée à un problème de qualité. De nombreuses actions sont prises envers des restaurants de la région mais également lors de manifestations locales parfois aussi en contrepartie de demandes de sponsoring. Chaque année, un contact est établi avec les entreprises ayant des liens avec la Commune afin de leur proposer de prendre le vin de Corcelles pour leurs cadeaux de Noël. En fin d'année, une proposition a été faite aux communes alentours de faire un vin d'honneur avec étiquette personnalisée. Un rabais ciblé est octroyé aux conseillers communaux afin de les encourager à jouer un rôle de promoteur des vins de la Commune. Cette action connaît un succès variable d'une personne à l'autre.
331.4355	Vente de moût et de raisin à des tiers Le plus grand défi reste la gestion des quantités à produire. Il faut produire la quantité que l'on estime pouvoir écouler. Il est possible d'agir sur le volume produit et essayer d'influencer le volume écoulé. Le pire est d'avoir du vin invendu comme c'était le cas avec la récolte 2016.

	Mesures de régulation du volume de production : • Une limitation de la production a déjà lieu. La prise de mesures supplémentaires de réduction de la production est possible mais compliquée car devant être prise très tôt dans l'année alors que de nombreux facteurs ayant une influence sur la production ne sont pas encore connus. • Pour le galotta, la production est limitée pour augmenter la qualité. Par contre pour le chasselas, ce processus a ses limites, une trop grande limitation rendrait le vin trop sucré. Mesures de régulation de l'écoulement de la production : • Il reste intéressant de vendre du raisin voire du vin clair (vin en vrac). • La difficulté est de trouver des acheteurs, par exemple l'entreprise Schenk ne sera plus intéressée par l'achat d'une partie de la production communale dès l'année prochaine. • Une action de fin d'année est faite pour aider à écouler le stock restant. • Il est également possible de faire une mise en bouteilles au printemps en cas de demande plus importante que prévue. Facteurs ayant une influence sur la fixation du prix : • La rémunération du vigneron est composée d'une base qui est complétée par une partie variable liée à la quantité produite. • Les prix de la récolte sont généralement fixés à la fin de l'été par l'interprofession du vin qui fixe un prix indicatif qui dépend des cépages. Le prix au kg du chasselas est de 3.24 CHF. Le pinot noir est à 5.58 CHF le kg. • Réduire le volume récolté afin de diminuer les frais de production et de récolte n'est pas forcément rentable. Ainsi, 2000 kg ont été vendus l'année dernière à l'entreprise Schenk pour un montant de environ 6'000 CHF. Pour cette production, 876 CHF ont été versés au vigneron comme participation à la récolte et 900 CHF pour la vendange, ce qui fait un coût total de 1'776 CHF pour une vente ensuite d'environ 6'000 CHF. • Pour réduire les pertes sur la production du vin, il faudrait augmenter le prix de vente de 1 CHF chaque bouteille, or la question du prix reste sensible.
--	--

2.4 Travaux

41	Police des constructions / Commission de salubrité La COGE s'est intéressée à la question des compétences en matière de prévention des incendies de la commission de salubrité suite au départ de M. Mathieu Richard. Ce dernier a été remplacé par Mme Miriam Terrapon qui habite Corcelles. Celle-ci travaille à l'ECAB à Fribourg est au bénéfice
----	---

	d'une formation dans le bâtiment. Les contrôles sont effectués de manière rigoureuse, les exigences lors de ces derniers ayant été augmentées.
43	Routes La création du rond-point du cimetière a permis de constater une baisse significative des excès de vitesse. Ainsi, si les contrôles de vitesse effectués par la police indiquaient 10.2 % de véhicules trop rapides avant ces travaux (période 2016-2023, 13'715 véhicules contrôlés), il n'en reste plus que 2.7% après (période 2023-2025, 1'977 véhicules contrôlés). Ces contrôles sont dès lors moins fréquents car le tronçon jugé comme moins problématique. Concernant l'augmentation de trafic dans le secteur Condémines – Jordils, une augmentation du trafic de presque 50% sur la route des Jordils a été constatée. Cette augmentation est surtout liée à la création au cours des dernières années de près de 70 appartements dans le secteur Jordils / Marais. Une légère diminution du trafic a été constatée sur la route du Bornalet. Politique de parcage au sein du village Avec la population qui augmente, il faudra à terme s'attendre à des mesures supplémentaires pour gérer le parcage au sein de village. Un système de parcage payant pourrait être envisagé. Lors de manifestations générant des pics d'utilisation, des solutions ad hoc continueront de devoir être trouvées. Un défi important est lié au stationnement permanent privé, en particulier pour la 2^{ème} voiture du ménage car les logements ne sont majoritairement équipés que d'une seule place de parc. La borne de chargement disponible devant le Denner a été retirée par l'exploitant car elle ne correspondait plus aux normes technologiques. Avec les travaux prévus, une réflexion est en cours concernant ces bornes de chargement.
43.312	Eclairage public – consommation Dans le cadre du budget 2025, le vœu N° 1 demandait à ce que la consommation de l'éclairage public soit renseignée dans le cadre du budget et de la gestion. Après une diminution de la consommation constatée lors du passage à l'éclairage LED (cf gestion 2024), une légère augmentation a été constatée entre 2024 et 2025 lié à l'augmentation des points lunimeux. La consommation dépend également de facteurs météo. L'éclairage peut être piloté de manière centrale par le bureau communal à l'aide du logiciel, ce dernier permet de gérer l'intensité. D'autres communes passent également progressivement au LED.
43.314	Entretien des routes Lors de l'établissement du budget, la réfection de la place devant le local de voirie avait été planifiée. Ces travaux n'ont pas été réalisés car ils seront pris en charge dans un cadre plus large et présentés via un préavis.

43.3151	Assurance de la flotte de véhicules La réduction des primes d'assurance malgré l'augmentation du nombre de véhicules a été rendue possible par une réduction de la couverture des véhicules âgés et par une offre demandée auprès d'un 2^{ème} assureur.
43.436	Remboursement de tiers Correspond à divers remboursements et refacturations tels que • remboursement de primes d'assurance pour la flotte véhicules ; • refacturation à des tiers suite à des accidents; • refacturation de dégâts causés par une entreprise.
44.311	Place multi-sports La pose de la clôture de cette place arrive au bout. Le défi suivant sera de définir les horaires d'utilisation de cette place.
44.318	Décoration florale Lors de l'établissement du budget, l'idée avait été de créer devant le Collège des ilots de verdure et des arbres. Une étude plus large va être conduite pour la rue « Des Collèges ». Dans l'attente de cette vision à plus long terme, ces aménagements n'ont pas été faits.
45	Ordures ménagères Le principe légal exige que les charges liées aux ordures ménagères et à la déchetterie soient entièrement couvertes par les recettes de ce compte, sans déficit ni bénéfice. L'exigence d'atteindre cet équilibre sera encore renforcé avec le passage à MCH 2. Les difficultés actuelles sont les suivantes : • Malgré une augmentation de la population, le nombre de sacs poubelles vendus diminue. • On assiste à un phénomène de « bourrage » des sacs également avec des déchets qui devraient être triés (compost, verre). La Saidef l'a signalé car l'humidité ainsi amenée augmente l'énergie nécessaire à l'incinération. • Les sacs poubelles déposés en bord de route le soir avant ou le matin même sont éventrés par les animaux. • Des sacs noirs non conformes sont parfois retrouvés, mais les contrevenants sont identifiés dans la plupart des cas via la fouille des sacs. Le manque de connaissance des règles, notamment pour les nouveaux arrivants, en est une cause malgré des efforts de communication faits à ce sujet (mémo déchets, application mobile). Pistes possibles pour le futur selon la Municipalité : • Taxation des déchets au poids et non plus au volume par la mise en place de points de collecte des ordures (style benne compactante ou autre). Un tel système permet de mieux reporter les coûts liés au poids sur ceux qui les génèrent, de déposer ses ordures de manière flexible sans être lié à des jours et horaires de passage précis. La

	suppression de la collecte des ordures est également une source d'économie mais liée à la suppression d'une prestation. Un des challenges est de trouver les emplacements idéaux. • Une légère augmentation de la taxe annuelle de base est également envisagée. • L'installation de points de collecte de compost n'a pas été retenue au vu des difficultés constatées dans d'autres communes.
46.381 46.481	Réseau d'égouts, d'épuration Le compte réseau d'eau / épuration doit être à l'équilibre. Or, dans le même temps, un prélèvement sur fonds de réserve (46.481) et une attribution au fond de réserve (46.381) sont effectués. Cette double opération s'explique par le fait que le prélèvement correspond à ce qui est prévu pour le financement du BMEC (préavis 3 / 2025) et jusqu'à l'amortissement de ce poste au bilan alors que l'attribution permet l'équilibre des comptes.
450.452	Participation de commune et divers Ce montant correspond au ramassage des ordures par la commune de Payerne pour le secteur Pont-Neuf selon une convention.
451	Déchetterie Avec la mise en place du système de cartes et de barrière, des changements significatifs ont été constatés. Le système permet de manière efficace d'empêcher l'accès à la déchetterie à des personnes non autorisées. Le système permet également de détecter des personnes qui se passent la carte, les surutilisations étant détectables. La barrière a permis de faire payer un certain nombre de personnes qui ne s'acquittaient pas de leur taxe déchets. Cela ne représente pas de gros montants mais un nombre important de poursuites en moins à engager.
452.434	Taxe de comblement Une fois que le constat a été fait que la terre ne rentrait pas comme planifié, l'entreprise a été convoquée car la Commune ne gère pas cette décharge. L'entreprise a expliqué avoir de la peine à trouver des clients. Pour la Commune ce problème n'en est pas vraiment un car ce qui n'est pas encaissé maintenant, le sera plus tard. Un relevé annuel des dépôts de terre est effectué par drone par un géomètre. Les terres d'excavation du chantier Lidl doivent rester sur site pour cause de pollution et trouveront ainsi leur place à cet emplacement.
47	Canal de dérivation Le curage du canal de dérivation a lieu chaque année, il est effectué en automne en même temps que le 2^{ème} fauchage annuel.

2.5 Instruction publique et cultes

350	Autres bâtiments communaux Ce poste comprend tous les bâtiments communaux qui ne font pas l'objet d'un chapitre comptable dédié. Il s'agit entre autres du pont de danse, de la buvette du foot, du stand de tir, etc. Cette année, passablement de travaux ont été effectués au bâtiment de la voirie dans le but de stocker le matériel jusqu'alors entreposé au bâtiment de la rue du Collège.
351.312	Temple / Electricité, chauffage Ce poste ne comprend en fait que l'électricité. Il sera renommé avec le nouveau modèle comptable.
351.314 351.436	Temple / Entretien / Remboursement de tiers La réparation des dégâts de vandalisme mentionnés a été imputée sous le compte 351.314 et le montant pris en charge par l'assurance reporté sous le compte 351.436. La différence de 200.- correspond à la franchise.
353.314	Refuge Cette malfaçon a été faite lors de l'agrandissement du refuge. Sa constatation est le fruit du hasard vu que c'est en voulant remplacer le chêneau volé qu'elle a été constatée. Par chance, il n'y a pas eu de dégâts d'eau, les différentes sous-couches ayant assuré l'étanchéité. Le problème initial est que les plaques posées en toiture étaient trop courtes.
3540.427	Location collège Le montant de la location des collèges communaux est toujours en décalage de 2 ans : le loyer 2025 est basé sur les charges 2023, ces dernières comprennent tous les coûts (dégâts / entretien / conciergerie / chauffage / assurances / amortissement / etc.). Les communes ne font pas de bénéfice. En 2023 un amortissement extraordinaire de env. 1.7 million a été effectué et reporté comme charge exceptionnelle ventilée sur 10 ans. Ainsi une différence de 170'000 CHF sera constatée durant 10 ans. Le loyer de l'ASIPE est de env. 33'000 CHF par mois pour le collège de Corcelles.
355.312	Nouveau bâtiment communal / Charges Le correctif pour la facturation des charges est une mesure unique prise pour corriger une erreur fait il y a 5 ans. Ceci a pu être corrigé suite à une longue procédure avec la régie COGESTIM. Les montants facturés en trop aux locataires leur ont ainsi été rétrocédés.
355.314	Nouveau bâtiment communal / Entretien Les défauts de conception initiaux ont été corrigés aux frais de la commune. Il a été estimé qu'il serait trop compliqué de définir les responsabilités pour des travaux étant hors délais de garantie et portant sur un problème d'interfaces entre différents corps de métier.

355.4361	Nouveau bâtiment communal / Remboursements Le poste comprend l'électricité des forains et des bornes de charge, des frais de chauffage de privés mais aussi le remboursement par la Poste de la peinture de la façade suite au retrait des boîtes postales.
357	Local de voirie et Service du feu En 2025, ce local a encore été utilisé pour le service du feu durant une partie de l'année. Actuellement la voirie a récupéré les surfaces du local du feu. Ainsi à l'avenir, cela ne sera plus lié au service du feu et le nom en sera changé.
359.423	Tour 5, Lutry Les loyers n'ont pas été augmentés mais la Commune travaille avec une autre gérance. Cette nouvelle gérance a un autre type de facturation. Un montant a été transféré de l'ancienne gérance lors de la liquidation de l'ancien contrat.

2.6 Police

60.301	Traitement de l'agent Le nom de l'opération BANQUISE a été donné par le municipal payernois responsable. Il s'agit de la réglementation mise en place pour permettre l'engagement d'ASP (assistant de sécurité publique) de Payerne à Corcelles. Suite au licenciement d'un collaborateur de Payerne, cette collaboration potentielle n'a pas été poursuivie. Cette collaboration semble être une piste d'avenir et va être remise à l'ordre du jour en 2026.
60.437	Amendes, permissions spéciales, émoluments A ce poste, ce sont les montants facturés qui sont reportés et non ceux encaissés.
64.314	Entretien du cimetière Un montant avait été prévu au budget pour le démontage du colombarium. Finalement les travaux ont été faits par des employés communaux, une pelle retro ayant été louée pour l'occasion. D'autre part, une prairie fleurie avait été prévue mais cette dernière sera faite une fois le mur rénové.
66.3512	Dissolution fonds Taxes dispenses PC (2025) Jusqu'en 2011-2012, lorsqu'une construction était faite, celui qui ne construisait pas d'abri PC, payait une taxe. La commune avait encaissé ces montants. Par la suite, ces taxes ont été versées au canton. Le capital ainsi encaissé par la Commune a dû être reversé au canton. Une partie de ce capital pouvait toutefois être utilisé pour rénover l'abri PC, ce qui a été fait par la commune avec une partie du montant (préavis 4/2024), le reste a été reversé au canton.

2.7 Sécurité sociale

72	Chômage Après 2 ans au chômage, une personne peut demander le RI (revenu d'insertion) qui est évalué au cas par cas. A Corcelles en 2025, 24 personnes sont arrivées en fin de droit au chômage. Ce domaine est traité par le Canton, la Commune ne gère pas ces demandes.															
72.3525	ARAS La Commune est représentée au sein de l'ARAS par un municipal au comité directeur (actuellement la municipale Baux-Jaquemet) mais cette place n'est pas acquise. Un autre municipal y siège à titre de délégué (municipal Sanchez). Une réorganisation au niveau cantonal est en cours, le fonctionnement va changer dès 2027. Seuls les frais administratifs sont à la charge de la commune.															
72.351	Cohésion sociale La facture sociale est répartie de manière égale entre les commune et le Canton sur la base du montant de 2015. Depuis, l'augmentation des dépenses entre 2015 et 2025 est pris en charge à 66% par le Canton et l'augmentation depuis 2025 à 83% par le Canton. Ce schéma ne représente pas les rééquilibrages financiers en CHF mios qui ont débuté en 2021 Echelle non représentative des montants réels en CHF <table><thead><tr><th>Année</th><th>Part Etat (%)</th><th>Part communes (PCS) (%)</th></tr></thead><tbody><tr><td>2015</td><td>50%</td><td>50%</td></tr><tr><td>2016</td><td>66%</td><td>33%</td></tr><tr><td>2025</td><td>66%</td><td>33%</td></tr><tr><td>2026</td><td>83%</td><td>17%</td></tr></tbody></table> Niveau 2025 Niveau 2015 Part Etat Part communes (PCS) Schéma illustrant la répartition entre l'Etat et les communes des augmentations des dépenses sociales selon la LOF	Année	Part Etat (%)	Part communes (PCS) (%)	2015	50%	50%	2016	66%	33%	2025	66%	33%	2026	83%	17%
Année	Part Etat (%)	Part communes (PCS) (%)														
2015	50%	50%														
2016	66%	33%														
2025	66%	33%														
2026	83%	17%														

2.8 Services industriels

81.311	Achat de compteurs et de matériel Une différence importante est constatée entre le budget et les frais réels. Elle s'explique par le fait que ce poste comprend également le renouvellement du stock du fontainier. Ce dernier achète un certain nombre de pièces en une fois et cela peut générer des dépenses ponctuelles
--------	--

	pas toujours régulières d'une année à l'autre. Or, en 2025, il n'y a pas eu beaucoup de compteurs à changer.
--	--

3 Bilan

9102	Les 2 comptes d'utilisation courants sont les comptes BCV et CCP (factures courantes et salaires). Les comptes Raiffeisen sont utilisés pour l'épargne, les jours indiqués sont le délai dans lequel il est possible de retirer de l'argent. Cette solution permet de bénéficier de taux d'intérêts légèrement plus intéressants.
------	---

4 Propositions d'amélioration

Sujet	Proposition	Justification
Informatique	Mise à jour des documents déposés sur le site internet de la Commune, en particulier les rapports des commissions de gestion qui pour le moment n'y sont pas déposés de systématiquement	La disponibilité de ces rapports en ligne permet la transparence envers les citoyens et évite aux conseillers communaux de devoir les sauvegarder de manière locale afin de pouvoir en disposer.
Présentation du bilan	Ajouter une colonne dans le tableau des comptes par ordre administratif indiquant la page du rapport de gestion en lien avec les comptes concernés ou structurer le rapport de gestion par ordre administratif des comptes.	Le fait que le rapport de gestion soit structuré par dicastère et les comptes par ordre administratif impose aux commissions et au Conseil communal de jongler en permanence entre ces 2 documents. Une structure similaire des 2 documents ou des rappels simplifieraient le tout. Le lexique en page 1 du rapport aide déjà un peu mais le passage d'un document à l'autre reste compliqué.

5 Conclusions

La Commission remercie la Municipalité pour sa disponibilité, pour les réponses et explications apportées lors des rencontres et remercie également la boursière communale pour les compléments d'informations remis.

En conclusion, la Commission de gestion 2025 vous propose de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la Commission sur le préavis municipal n° 05/2026, décide :

Art. 1

D'approuver les comptes et la gestion de l'exercice 2025 tels que présentés.

Art. 2

D'en donner décharge à la Commission de gestion, à la Municipalité et à la boursière communale.

Les membres de la Commission :



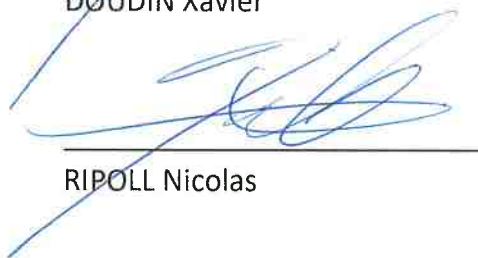
COUCET Frédéric



DOUDIN Xavier



LAMBELET Steve



RIPOLL Nicolas



ROUX Cyrille, président rapporteur